

## **Appel d'offres Recherche Conditions d'éligibilité**

### **Projets pris en considération :**

- Projets s'inscrivant dans le cadre de l'appel d'offres, dont le montant maximal sera de 40 000 € TTC ;
- Un demandeur ne peut déposer qu'un seul projet en tant que coordinateur ;
- Le statut d'éméritat ne permet pas de coordonner un projet mais le chercheur ou professeur émérite peut apparaître comme partenaire du projet ;
- Une même unité de recherche (simple ou multi-équipe) peut déposer plusieurs demandes portées par des coordinateurs différents, mais la somme des subventions accordées à l'unité ne dépassera pas 40 000 € TTC ;
- Dans le cadre de l'appel d'offres recherche, seuls des projets menés par des équipes de recherche françaises peuvent être financés. Un partenaire étranger peut être inclus dans le projet, mais il ne peut prétendre à une subvention ;
- Les demandes de financement correspondant à des bourses de voyage ne seront pas retenues ;
- Le respect des dates et heures limites d'envoi (voir ci-dessous) est impératif, les dossiers parvenus hors délais ne seront pas examinés ;

### **Projets inéligibles :**

- Les projets hors sujet ne seront pas évalués ;
- Seront exclus de l'appel d'offres le ou les projet(s) déposé(s) par un coordonnateur ou son équipe n'ayant pas rempli ses obligations au regard d'une précédente convention de financement d'un projet (transmission des rapports finaux...), conclue dans le cadre d'un appel d'offres antérieur et échue.